

NOTE DE PRESENTATION DU SDAU DE LA VILLE DE TAZA **ET SA ZONE PERIPHERIQUE**

AIRE DE L'ETUDE :

Elle couvre environ 7700Ha dont 3040Ha relevant du périmètre urbain de la ville de Taza.

HOMOLOGATION :

Le SDAU de la ville de Taza et sa zone périphérique est Homologué par décret N°2-15-591 du 16 octobre 2015 (Bulletin officiel N°6409 du 02 Novembre 2015).

LES OBJECTIFS :

- Donner la priorité à la qualité de vie urbaine en améliorant le cadre de vie de la population ;
- Affirmer l'identité urbaine de la ville de Taza et tirer profit de sa situation stratégique en confortant sa position dans l'armature urbaine nationale et régionale ;
- Réorganiser l'espace urbain et traiter ses différents dysfonctionnements structurels et environnementaux ;
- Elaborer un cadre garantissant l'homogénéisation des différentes opérations d'aménagement tout en obéissant aux exigences du développement durable ;
- Humaniser l'espace urbain, diminuer les écarts entre ses différentes composantes et garantir leur complémentarité ;
- Améliorer l'attractivité économique de la ville en proposant différentes structures d'accueil ;
- Préserver les zones naturelles et éviter toute urbanisation dans les zones à risques (inondations, éboulement des terrains,...) ;
- Mettre à la disposition des responsables et des acteurs locaux un document de synthèse regroupant des programmes pouvant faire l'objet de contractualisation pour le développement de la ville de Taza.

AXES DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION :

- L' AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL
- L' AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- L' AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT SPATIAL
- L' AXE 4 : LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT
- L' AXE 5 : LA REORGANISATION DE LA MOBILITE ET DU TRANSPORT
- L' AXE 6 : LES CONTRAINTES NATURELLES UN LEVIER DE L'AMELIORATION DE L'URBANISATION
- L' AXE 7 : LA CONFORTATION DU CENTRE URBAIN, L'ACCROISSEMENT DE SON ATTRACTIVITE ET LA DIVERSIFICATION DE SES FONCTIONS
- L' AXE 8 : LA MAITRISE DE L'EXTENSION URBAINE DANS LA ZONE EST
- L' AXE 9 : LA CREATION DES ESPACES SPECIALISES POUR L'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES PRODUCTIVES
- L' AXE 10 : LA CONFORTATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS AFIN QU'ILS REPENDENT AUX NORMES NATIONALES.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SDAU DE LA VILLE DE TAZA

La préservation du patrimoine naturel et agricole de la ville :

- Une ceinture verte constituée d'espaces naturels et agricoles à préserver de toute urbanisation
- La mise en scène de la façade autoroutière ;
- Des espaces verts à aménager et des zones de boisements à pérenniser.

La mise en valeur de l'acquis :

- Au niveau économique : la valorisation de l'actuelle zone industrielle et des actuels espaces de commerce et de services ;
- Au niveau de l'habitat : requalification, mise en valeur et densification du parc existant.

La définition des échelles de densité afin de réduire les inégalités entre secteurs :

- Des zones de faibles densités situées aux extrémités ;
- Des zones de moyennes et fortes densités dans la continuité du centre ville autour de la RN6 ;
- La création de nouvelles zones d'urbanisation : zone est et camp Girardot ;

La réaffirmation du positionnement de la ville à travers la création de grands équipements :

- Un pôle universitaire ;
- Un hôpital régional ;
- Un centre culturel ;
- Un complexe sportif ;
- Un parc d'exposition.

L'amélioration de fonctionnement de la ville :

- Par la création d'un système de centres et sous-centre ;
- Par la création d'un maillage viaire hiérarchisé complété par des ouvrages de franchissement des oueds ;
- Par la création des zones dédiées aux activités économiques.

La création de nouveaux bassins d'emploi

- Une zone dédiée aux activités de logistique ;
- Trois zones dédiées aux activités tertiaires et commerciales ;
- Deux sites consacrés aux activités touristiques.

Délocaliser les équipements dont la présence n'est pas justifiée au centre ville

- Gendarmerie, protection civile, forces auxiliaires, prison civile.